

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA DEUXIEME
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DES QUESTIONS DE FRONTIÈRES
Doc. EX.CL/585(XVII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Président de la Commission sur la deuxième Conférence des Ministres africains en charge des Questions de frontières et de la Réunion préparatoire des experts, tenue respectivement le 25 mars et les 22 et 23 mars 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
2. **ENTÉRINE** la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et les modalités de poursuite et d'accélération de sa mise en œuvre, telle qu'adoptée par la deuxième Conférence des Ministres africains en charge des Questions de frontières ;
3. **SE FELICITE** de la contribution des partenaires internationaux, en particulier le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et à la GTZ, qui apportent un appui financier et technique à la mise en œuvre du PFUA, et les **ENCOURAGE** à poursuivre et à amplifier cet appui ;
4. **EXHORTE** les États membres à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration, notamment dans ses volets relatifs à la délimitation/démarcation, à la coopération transfrontalière et au renforcement des capacités ;
5. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du PFUA ;
6. **APPROUVE**, la recommandation de la deuxième Conférence des Ministres africains en charge des Questions de frontières, d'instituer une « Journée africaine des frontières » pour davantage mettre en relief l'importance du PFUA et encourager des efforts supplémentaires en vue de sa mise en œuvre ;
7. **RECOMMANDE** à la Conférence que la Journée africaine pour les frontières soit célébrée chaque année le 7 juin, en référence à la date à laquelle a eu lieu la première Conférence des Ministres africains en charge des Questions de frontières ;
8. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission et aux États membres de mettre à profit les activités programmées dans le cadre de « 2010 : Année de la Paix et de la Sécurité en Afrique » pour mettre en évidence l'importance du Programme frontière de l'UA, ainsi que la contribution attendue de sa mise en œuvre au renforcement de la prévention structurelle des conflits ;

*Adoptée par la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif à Kampala (Ouganda),
le 25 juillet 2010*

9. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de faire rapport régulièrement au Conseil exécutif sur la mise en œuvre de cette décision.



*Adoptée par la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif à Kampala (Ouganda),
le 25 juillet 2010*

2010
AGISSONS POUR LA PAIX